

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la commune de PEUJARD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 h 00, sous la présidence de M. MABILLE Christian, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2019

Présents : Christian MABILLE, José LAGABARRE, Sylvie SAGASTI, Muriels LABATTUT, Jacques DUVERGER, Jean-Claude MICHEL, Jean-Claude RIVIERE Christelle PICAUD, Séverine CHARDONNIERAS, Valérie BERCY, Marc FREZOULS, David GRENET, Nelly CHAMPUY, Stéphanie BALLOT.

Absents excusés : Emmanuelle ARAUZO-ROUSSE, Samuel CHOUZENOUX, Natacha FERNANDES, Jean-Luc NADAL, Michel BERTET

Désignation du secrétaire de séance : Sylvie SAGASTI

Objet : Accès à la zone logistique de Peujard/Gauriaguet

Ce dossier a fait l'objet de très nombreuses réflexions de la part du Conseil Municipal de Peujard, d'autant que c'est la mairie de cette commune qui est à l'origine de l'arrivée de la Sté PITCH AMENAGEMENT. L'importance du projet de création d'une zone logistique créatrice de 800 emplois a permis à de très nombreux habitants de la commune et des communes voisines d'élargir la réflexion à l'ensemble des problématiques rencontrées.

En effet, si la mise en place de 800 emplois au sein de la zone logistique, présentée par la Sté PITCH AMENAGEMENT, attire l'attention de tous les habitants du Nord-Gironde, il n'en va pas de même des conditions d'accès des véhicules lourds à la zone d'activités elle-même.

Cette zone est principalement implantée sur Gauriaguet à partir d'un accès sur Peujard mais les accès routiers s'effectuent tous à partir de l'échangeur RN10 de Peujard. A ce sujet, un conflit a été ouvert entre les services du Département de la Gironde et la commune de Peujard dans la mesure où le Département a vu l'opportunité de faire réaliser un énorme giratoire au niveau du carrefour dit « des 4 Stops » (RD248e4 et route communale Napoléon), lequel pourrait être totalement financé par le porteur du projet de la zone logistique à savoir la Sté PITCH AMENAGEMENT.

Or, à l'examen de l'avant-projet présenté par le Centre Routier de Blaye, il apparaît très clairement que le débordement des voiries prévu, pour l'accueil des poids-lourds notamment, s'effectue dans des jardins privés, à quelques dizaines de mètres des maisons d'habitation, ce que la commune et les habitants ne peuvent pas accepter. Cette conception est d'autant plus choquante qu'elle draine l'arrivée des poids-lourds vers ce seul giratoire aussi bien à l'allée qu'au retour des véhicules.

C'est donc pour toutes ces raisons-là que le Conseil Municipal, après avoir tenu compte des très nombreux avis sur ce sujet (cf. réunion publique) ainsi que de la très large pétition engagée depuis quelques semaines déjà (plusieurs centaines de signatures), a décidé de s'opposer farouchement au projet de giratoire du Département de la Gironde.

Cependant, et afin de tout mettre en œuvre pour que le projet de zone logistique de Pitch puisse se réaliser, le Conseil Municipal de Peujard a fait lui-même dessiner le positionnement d'un nouveau giratoire important calé sur l'accès Ouest de l'échangeur RN10 et permettant ainsi, à

la fois l'accès et la sortie des véhicules du site logistique, mais également l'accès vers Peujard ainsi que les dessertes urbaines vers Bordeaux et Angoulême.

Deux dossiers ont ainsi été proposés en évitant les inconvénients majeurs. Ils doivent pouvoir être encore mieux adaptés aux diverses contraintes mais ils sont les seuls à répondre aux attentes de toute la population locale ainsi que de très nombreux chefs d'entreprise ayant à vivre quotidiennement ce type de contraintes d'accessibilité à des sites industriels.

Cela est d'autant plus nécessaire qu'il faut maintenant tenir compte d'autres éléments sécuritaires comme la circulation des vélos et des piétons (accès au collège de Peujard, aux services médicaux de Peujard et à la gare de Gauriaguet).

La réalisation de ce grand carrefour de circulation, notamment de poids-lourds, doit ainsi devenir une référence en la matière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE A L'UNANIMITE

- **De refuser** le projet de réalisation d'un carrefour d'accessibilité à la zone logistique présenté par le Conseil Départemental de la Gironde
- **De demander** la création d'un giratoire important calé sur l'échangeur de la RN10 en façade Ouest de cet équipement en prenant en compte les propositions graphiques présentées par la commune de Peujard au sein de deux esquisses, lesquelles ont été transmises à la DIRA et au Centre Routier Départemental.
- **De demander** également au Département de faire procéder à un aménagement simplifié d'un giratoire franchissable implanté au carrefour des 4 stops, avec interdiction de stationnement de tous véhicules autour de ces équipements.
- **De demander** aux services de l'Etat et au Département la prise en compte de la nécessité de circulation de vélos et piétons entre les communes de Gauriaguet et Peujard et réciproquement.
- **De mettre à disposition** du Département et de l'Etat les services communaux dans le but d'améliorer les projets ci-dessus développés et de les rendre réalisables.
- **De mandater** Monsieur le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires.

Fait à Peujard, le 18 Décembre 2019

Le Maire



Christian MABILLE